

## Termes du contrat Formules EVG / EVJF

### 1 - Nombre de personnes :

Le nombre de personnes est à confirmer obligatoirement **48H00** avant la date de l'évènement. Ce nombre sera obligatoirement pris en compte pour le règlement de la formule le jour même. Si le nombre n'est pas confirmé, celui donné le jour de la réservation sera pris en compte pour le règlement.

**Attention :** Joueurs supplémentaires selon disponibilités. C'est pourquoi nous vous demandons de nous donner un nombre maximum lors de la réservation.

### 2 - Facturation :

La facturation est basée sur la base de **6 personnes minimum**, même en cas d'absence d'un ou plusieurs participants. S'il arrivait que vous soyez plus ou moins nombreux que prévu, vous devez nous contacter impérativement 48H00 avant la date (selon disponibilités). Les tickets CE ne sont pas acceptés pour le règlement.

### 3 - Heure d'arrivée :

L'heure de rendez-vous doit être impérativement respectée. Tout retard pourra être déduit de la partie de jeu sans contrepartie financière. C'est pour cette raison que vous devez inviter les participants à se présenter **15 minutes** minimum avant le démarrage de l'activité.

### 4 - Caution :

Une caution de **40 €** vous est demandé pour bloquer votre réservation de formule, celle-ci vous sera restitué ou annulé le jour de l'EVG / EVJF.

Plusieurs moyens de caution peuvent vous être proposé en fonction de la date de la réservation (CB, espèces, chèque, ANCV)

### 5 - Déplacer une réservation :

Dans le cas où vous souhaiteriez déplacer votre réservation, cela devra se faire dans la limite d'une semaine avant la réservation initiale, et selon nos disponibilités. Dans certains cas la caution pourra être à refaire.

**Toutes les consommations extérieures à l'établissement sont interdites.**